



## LA GAZETTE DE MILLERY

Numéro 4 (Août 2011)



### Le mot du Maire.

*Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens.*

*En cet été 2011, j'ai plaisir à m'adresser à vous à travers ce quatrième numéro de la gazette de Millery. De nouveaux habitants, auxquels je souhaite la bienvenue, de nouvelles habitations en cours de construction montrent l'attrait qu'exerce, par ses différents charmes, notre dynamique commune. Les années passent et je suis heureux de constater qu'à mi-mandat des élections municipales, de multiples réalisations ont d'ores et déjà pris forme au bénéfice de tous. Toutes ces réalisations et les projets à venir nécessitent de nombreuses heures de travail et l'implication de tous les élus.*

*Comme vous le verrez, le contentieux de la méga-décharge continue de progresser : la Cour d'Appel de Lyon a conclu au rejet de la requête déposée par ECOPOLE SERVICES qui souhaitait échapper à la réduction du tonnage de déchets imposée par le Tribunal Administratif de Dijon. On peut par ailleurs espérer que la Cour statuera sur le fond d'ici la fin de l'année.*

*Ouvert à toutes remarques et suggestions, je reste à votre disposition et vous souhaite, chers concitoyens, bonne lecture de cette gazette estivale.*

*Jacky LÜDI*

### INFORMATIONS MAIRIE

Rappel concernant le secrétariat de mairie :

Mademoiselle Corinne Leroy vous accueille les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 14h à 18h.

La ligne téléphonique de la mairie : 03.80.97.26.54. est reliée à un répondeur-enregistreur.

L'adresse mail de la mairie reste à votre disposition : [mairie.millery21@orange.fr](mailto:mairie.millery21@orange.fr)

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la mise en place de la Redevance Incitative concernant la collecte des ordures ménagères a été initiée avec une facturation « test ». A compter de janvier 2012, nous abandonnerons le système de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au profit de la Redevance Incitative basée uniquement sur la levée des bacs à couvercle noir. Les jours de collecte ont également été modifiés : mercredi matin pour les ordures ménagères (couvercle noir) et vendredi matin pour les déchets recyclables. Merci de penser à sortir vos bacs la veille au soir du jour de ramassage, puis à les rentrer à l'issue de la collecte.

Des composteurs sont à disposition à la Communauté de Communes.

- Arrêté préfectoral : limitation provisoire de certains usages de l'eau : Mesures générales de restriction d'usage de l'eau : arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 consultable en mairie. L'arrosage des pelouses est interdit. L'arrosage des potagers, massifs fleuris, arbres et arbustes plantés depuis moins d'un an et avant le 1<sup>er</sup> mai est interdit de 10h à 19h. Le remplissage des piscines privées est également interdit sauf pour les premières mises en eau qui nécessitent l'accord du Maire. Sont strictement interdits le lavage des véhicules à domicile, le lavage des toitures, des façades, des abords des immeubles et des trottoirs. Durée de validité : ces mesures s'appliquent jusqu'au 31 octobre 2011.

Pour plus de précisions : [www.cote-dor.pref.gouv.fr](http://www.cote-dor.pref.gouv.fr)

## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS REALISES

- Troisième tranche d'achat et de plantation d'arbres et d'arbustes dans la commune (les végétaux n'ayant pas repris sont gratuitement échangés).
- Nettoyage du monument aux morts.
- Les portails d'entrée au cimetière ont été repeints.
- Réalisation d'un « rond-point » à Chevigny afin de sécuriser le carrefour entre la rue Jean de Réôme et la rue de l'Abbaye.
- Réfection de l'entrée de la mairie, côté logement, ainsi que des sanitaires par les agents verts.
- Travaux de voirie 2011 subventionnés à 38% par le Conseil Général : VC n° 11, Hameau de Charentois : création d'un aménagement pour ralentir la vitesse et renforcer la sécurité ; VC n° 11 : pose de bordures
- Eclairage public : nouvelles lampes à Millery, chemin des Ecrynières ainsi qu'à Ménetreux.
- Le Centre d'incendie et de secours de Semur a procédé à la vérification des hydrants et points d'eau. En liaison avec le SIAEPA, les bornes à incendie ont été réparées et repeintes. Celle se situant au « rond-point » de Chevigny a été gracieusement remplacée. Rappel : l'utilisation des bornes à incendie est exclusivement réservée aux pompiers et aux services de l'eau.
- Semis de jachère fleurie à Chevigny et à Charentois.
- Le pâtis de Charentois, proche de la route de Semur, a été totalement débroussaillé, nettoyé et remis en état.
- Balayage par l'entreprise Christian GOBLED et réalisation des travaux de point à temps par les services du Conseil général.
- La borne du pont de Charentois, « tombée » dans l'Armançon a été remise en place.
- Avec l'accord de son propriétaire, la fontaine alimentant le lavoir a été curée, le cerisier de la cour de la mairie, devenu envahissant, élagué : ces deux actions ont pu être menées à bien grâce à la participation bénévole de la SARL François LÜDI (utilisation d'une mini-pelle et d'une nacelle).

## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS EN COURS

- ◆ Installation de panneaux routiers.
- ◆ Une table de pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite sera installée sur le pâtis de Charentois ainsi qu'au Pont de Millery en remplacement des tables vétustes. Une poubelle sera installée à proximité de chacune d'elles.
- ◆ Restauration et mise en place de la partie du garde-fou endommagée au pont de Charentois.
- ◆ Travaux à Chevigny : (fossé situé en prolongement de la rue Jean de Réôme en direction de la rue de l'Abbaye) : terrassement, fourniture et pose de tuyaux annelés (30ml) d'un regard avec grille, d'une tête de sécurité ainsi que la fourniture et la mise en place d'un lit de pose + finition en 0/20 concassé.
- ◆ Travaux à Charentois : (rue des Monts Libeaux) : terrassement, fourniture et mise en place de concassé en 0/80 et 0/20.
- ◆ Travaux à Pont de Chevigny : (rue de Mâche-Terre) : terrassement avec évacuation sur réseau existant pour création d'un regard 40x40.
- ◆ Nettoyage des calvaires et margelles de puits.
- ◆ Demande insistante auprès du SICECO en vue d'obtenir l'enfouissement des réseaux à Ménetreux ainsi que l'amélioration de la distribution électrique.



Entrée de la mairie.



Pâtis de Charentois.



Cerisier, cour de la mairie.

## DIVERS

★ Un 4 pages « spécial Millery » du Bien Public a été distribué dans toutes les boîtes à lettre en novembre 2010.

★ Kréa Plume : tel est le nom de la nouvelle entreprise de création de site Internet installée dans notre commune depuis août 2010. Nous souhaitons pleine réussite à Jocelyne Jacquet dans sa nouvelle activité.

★ Le bureau de l'Association Foncière a été renouvelé.

★ La convention ATESAT a été reconduite auprès des services du Conseil général.

★ Après plus d'un an de relances auprès du Conseil général, la vente de terrains relatifs aux travaux du croisement avec la route de Genay à Pont de Chevigny (en 2001 !) est enfin régularisée (722.23 euros versés sur le compte de la commune).

★ Pont de Chevigny : pose d'un panneau publicitaire par « INTERMARCHE » qui s'engage à délivrer un avoir de 200 euros lors de l'achat de marchandises à l'occasion des 14 juillet.

★ Achat d'une remorque destinée aux agents verts via la CCS. Son coût est imputé aux communes de Charigny, Genay et Millery au prorata des heures de travail de M. EMONET dans chacune d'elles.

★ Dates des échéances électorales pour 2012 : élection présidentielle, 22 avril pour le premier tour et 6 mai pour le second ; élections législatives, 10 et 17 juin.

★ Tarif colombarium : 15 ans : 50 euros. 30 ans : 100 euros. 50 ans : 150 euros.

★ Compte-rendus de la CCS, du SIAEPA, du SIRTAVA...

★ Coupe et vente de bois : la coupe des chablis marqués par l'ONF a été réalisée par les affouagistes. La vente des grumes sera prochainement proposée.

★ Finances : séance du 19 avril dernier :

- Les compte de gestion et compte administratif ont été approuvés à l'unanimité des votants

- Le budget primitif 2011 qui s'établit de la façon suivante, a été voté à l'unanimité des présents.

Fonctionnement : recettes : 251 002.00 euros    dépenses : 251 002.00 euros

Investissement : recettes : 169 315 00 euros    dépenses : 169 315 00 euros

- Sur proposition du Maire, et à l'unanimité des membres présents, le taux des 4 taxes locales n'a pas augmenté pour l'année 2010.

★ Suite au décès de M. Baudouin LAURENT, la commune est en phase de recrutement d'un agent communal dans le cadre d'un contrat aidé à raison de vingt heures hebdomadaires.

★ Le Maire remercie les habitants, toujours plus nombreux, qui assurent l'entretien des espaces publics proches de leurs propriétés et le fauchage d'accotements ainsi que les personnes ayant grandement aidé à la mise en place de gravillons et autre sel de déneigement durant la période hivernale.

### ★ **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Délibération en date du 23 juin 2011 : Le Maire présente au Conseil municipal le projet préfectoral de réforme des collectivités territoriales de Madame la Préfète de la Région de Bourgogne, Préfète de la Côte d'Or, en application de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce projet, après en avoir débattu et délibéré **CONSIDÉRANT** que lors des dernières élections municipales tenues en 2008, les électeurs n'ont pas donné mandat à leurs élus de modifier les périmètres intercommunaux, **CONSIDÉRANT** que nos communes rurales et leurs conseillers municipaux constituent un lien essentiel avec la population, le premier maillon de la démocratie locale, **ATTENDU** que ce groupement se ferait au détriment de nos communes qui risquent de disparaître dans un ensemble au sein duquel elles perdraient leurs compétences, **ATTENDU** que ce groupement se ferait également au détriment des Communautés de Communes, alors qu'il n'y a aucune raison de les faire disparaître, de leur imposer des regroupements forcés, ni aucun critère démocratique pour les juger « trop petites », **CONSIDÉRANT** que depuis des années, avec une même logique « d'économies » de regroupements, ce sont nos services publics qui disparaissent (classes des écoles publiques, bureaux de poste, tribunaux, DDE, Trésor Public, EDF...), **CONSIDÉRANT** que ce sont encore les citoyens qui feraient les frais de cette volonté acharnée de regroupement forcé, par des augmentations des impôts et taxes et une baisse des services rendus par une diminution des effectifs, **Profondément attaché à la préservation de l'entité communale en tant que cellule de base de la démocratie, SE PRONONCE**, à l'unanimité des membres présents,

- contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Madame la Préfète,

- demande son retrait pur et simple,

- pour le maintien de nos communes et des intercommunalités existantes,

- pour l'abrogation de la loi de réforme des collectivités territoriales.

★ Nuisances aux abords de la décharge : contrairement à ce qui est allégué par l'exploitant, de nombreux habitants se plaignent régulièrement d'odeurs nauséabondes insupportables. Le Maire indique qu'il est nécessaire que les personnes importunées déposent plainte en utilisant les formulaires disponibles soit à la mairie, soit sur le site de la DREAL à l'adresse :

[http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=230](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=230).

Soit elles adressent directement cette plainte à la DREAL, soit elles la déposent à la mairie qui en prendra copie avant de l'envoyer à la DREAL, ce qui permettra de centraliser les plaintes.

★ Allocation provisionnelle : le remboursement d'une somme de 2436 euros versée par la commune de Millery à l'expert MONDAIN (cabinet CALLIGÉE) a enfin été effectué en février 2011.

★ Perception de la taxe sur le stockage des déchets : la Société ECOPOLE SERVICES a versé en mai une somme de 38 485.68 euros à la commune après avoir déclaré avoir reçu 64 142.80 tonnes de déchets soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le CSDU en 2010.

★ Commission Locale d'Information et de Surveillance : la CLIS censée examiner les activités de la méga-décharge au titre de 2009 a été convoquée avec grand retard et elle n'a pu finalement siéger que le 15 décembre 2010. Si bien qu'elle a été convoquée une nouvelle fois le 7 juin 2011 pour se pencher sur l'exercice 2010. Lors de ces deux réunions, la société ECOPOLE SERVICES a brossé un tableau idyllique de ses activités, en contradiction totale avec les réalités constatées in situ ou vécues par les riverains, niant les émissions polluantes, fermant même l'accès aux bassins ce qui a contraint les membres de la CLIS à demander l'ouverture des lieux pour observer les débordements et autres dysfonctionnements dans la gestion des lixiviats et des eaux de ruissellement. Depuis maintenant 3 ans, la géomembrane des bassins flotte sur une nappe liquide de nature non élucidée et sans que la DREAL (ex-DRIRE) obtienne la résolution du problème, alors que les bassins sont censés être étanches. D'autre part, à la suite d'une plainte déposée par l'ASPA ayant surpris une opération de vidange sauvage d'un camion-citerne larguant un liquide brunâtre à même le sol lors d'une séquence de photos aériennes en mars dernier, ECOPOLE SERVICES a prétendu que le camion ne déversait que de l'eau... S'opposant enfin à la demande d'une gestion transparente de la décharge, l'exploitant a refusé d'accorder un droit de visite inopinée sur le site aux Maires et aux membres de la CLIS.

★ Demande d'une convocation dans l'urgence de la CLIS : alors que la société ECOPOLE SERVICES a entrepris les travaux de terrassement du casier n° 1 et que le problème de la nature calcaire du site et de l'absence d'argile se pose une nouvelle fois, préoccupés par les risques de pollution des sols et des eaux souterraines, les membres de la CLIS (Maires et présidents d'associations) ont demandé à la Préfète de convoquer dans l'urgence la CLIS.

★ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques : cette instance (CODERST) a été convoquée le 28 juillet dernier afin de donner son avis sur le projet d'installation d'un bioréacteur déposé par la Société ECOPOLE SERVICES et nécessitant un arrêté préfectoral complémentaire. Les Maires de Vic-de-Chassenay et de Millery étaient invités par Madame la Préfète à y siéger sans toutefois pouvoir prendre part au vote formulant l'avis du CODERST. Il s'en est suivi un échange de correspondances avec la préfète co-signées par les Maires dont voici deux extraits : .

Lettre du 25 juillet 2011 : « Madame la Préfète, ... Quelle n'a pas été notre surprise de lire dans la réponse (*à notre demande de précisions*) que ... les Maires sont "invités" à la réunion du CODERST pour être entendus (observations) sur le dossier qui les concerne. Toutefois, ils n'ont ni voix délibérative, ni voix consultative...

L'avis de la CLIS du 15 décembre 2010, où les Maires ou leurs représentants ont exprimé leur position, a manifestement été tenu pour quantité négligeable. On nous présente l'arrêté préfectoral déjà prêt et on se propose, une fois encore dans ce dossier, de nous faire cautionner ce que les services de l'Etat décident d'imposer aux communes. Vous comprendrez que, face à cette humiliation dont nous ferons part à nos administrés, nous ne pouvons raisonnablement pas participer à cette "séance de travail" qui s'apparente pour nous à une authentique mascarade... ».

Lettre du 29 juillet 2011 : « Madame la Préfète, ... Suite à notre courrier en date du 25 juillet dernier par lequel nous vous informions de notre refus motivé de participer à la réunion du CODERST du 28 juillet, Madame KEDIERS, direction de la citoyenneté bureau élections/réglementations à la Préfecture de Côte d'Or a téléphoné à M. le Maire de Vic-de-Chassenay le 27 juillet au soir pour

insister sur l'importance de notre présence à ladite réunion. Importance qui n'est pour nous nullement avérée puisque nous ne pourrions prétendre à aucune voix ni consultative ni délibérative alors même que l'exploitant est confronté à d'importantes difficultés de gestion des lixiviats et que les travaux d'excavation du casier 1 apportent une nouvelle fois la preuve que la géologie du site est de nature exclusivement calcaire... et ne recèle aucune argile comme l'a déjà démontré le rapport Mondain. Nous nous trouvons dans une situation de mépris total de l'avis et des constats des populations et des Maires qui les représentent... C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer, ainsi que l'ensemble des membres du CODERST, sur le terrain de l'ISDN de Vic-de-Chassenay/Millery... »

★ Participation de la commune aux frais de contentieux (délibération en date du 19 avril 2011 concernant la contribution aux dépenses de défense dans le cadre de la procédure d'appel devant la Cour administrative de Lyon) :

M. CHARLES Christian, M. LÜDI Jacky et Melle NY Viviane (procuration à Mme DUMONT Francine) ne participent pas au débat ni au vote.

- Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

- Considérant sa délibération du 26 novembre 2010, par laquelle il a donné mandat au maire pour ester en justice, afin d'intervenir en soutien aux côtés de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois et des autres co-requérants, aux fins de faire appel devant la CAA de Lyon du jugement rendu le 23 septembre 2010 par le tribunal administratif de Dijon dans le cadre de la requête en annulation de l'arrêté du 13 mars 2006 par lequel le préfet de la Côte d'Or a autorisé la société ÉCOPOLE SERVICES à exploiter une installation classée (rubriques 167 B, 322 B.2, 322 A de la nomenclature) sur le territoire des communes de Vic-de-Chassenay et Millery ;

- Considérant la désignation par le Maire du Cabinet BUSSON (250 bis boulevard Saint Germain 75007 PARIS) pour représenter la commune de Millery et défendre ses intérêts devant la CAA de Lyon ;

- Considérant que les communes de Genay et Vic-de-Chassenay engagées dans la procédure aux côtés de l'ASPA, sont représentées également par le cabinet BUSSON, les maires des trois communes proposent de prendre en charge les factures du cabinet BUSSON, qui seront adressées à chacune d'elles avec mention de la part à régler, selon une répartition de 40% pour Vic-de-Chassenay, 40% pour Millery et 20% pour Genay, chaque conseil municipal devant délibérer sur son engagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix POUR, que la commune de Millery contribuera aux dépenses de défense qui seront engagées en prenant en charge quarante pour cent (40 %) au maximum du montant des factures du cabinet BUSSON.

★ Jugement de la Cour administrative d'appel de Lyon (extraits de l'arrêt du 7 juillet 2011) :

Suite à la requête présentée par la Société ECOPOLE SERVICES demandant à la cour qu'il soit sursis à l'exécution du jugement du Tribunal administratif en date du 23 septembre 2010 en ce qu'il a réduit le tonnage des déchets susceptibles d'être accueillis de 75 400 tonnes à 55 400 tonnes, la Cour administrative d'appel de Lyon a rejeté la requête de la société ECOPOLE SERVICES.

## MANIFESTATIONS

◆ L'EYGURANDE : représentation de « L'Ange War-Aok-Atao » au lavoir de Genay (octobre 2010).

◆ Galette et vœux du Maire se sont déroulés le dimanche 16 janvier.

◆ Repas et colis des aîné(e)s : repas au restaurant pour les uns, colis gourmand pour les autres.

◆ L'Association du Motocross du Télégraphe a organisé avec brio sa première compétition le dimanche 12 juin. Une réussite totale qui a vu se rassembler plus de 1200 personnes.

◆ 8e édition du Festival international d'arts visuels : L'Été des Arts en Auxois-Morvan

Du 10 juin au 15 août 2011, les arts urbains, numériques et plastiques s'invitent en Auxois-Morvan ! 60 artistes vous donnent rendez-vous pour découvrir, entre autres : la peinture éphémère, une expo à Avallon de Gérard Titus-Carme, le street art, les arts numériques et arts performances

◆ Fête nationale : cette année, les festivités se sont déroulées avec succès à Chevigny.

Les traditionnels repas et jeux pour tous du 14 juillet ont remporté un vif succès.

◆ L'ASPA organise son 4ème vide-greniers à Charentois le 28 août prochain : venez nombreux!

Naissances : Paul AKNIN, Collonges, le 17 mars 2011.

Léona, Lucie COLLIN, Millery, le 17 mars 2011.

Maxime SITTERLIN, Charentois, le 13 juillet 2011.

Décès : M. Jean-Bernard LEGUY, Ferme du Château, le 28 avril 2011.

M. Baudouin LAURENT (agent communal), le 24 juin 2011.

M. Michel MEUNIER, Pont de Chevigny, le 28 juin 2011.

M. Gabriel DEMONGEOT, ferme du Moulin, le 7 juillet 2011.



Charentois, travaux de voirie et jachère fleurie



Chevigny, rond-point et jachère fleurie.



Mairie fleurie.

## UN PEU D'HISTOIRE

Source : Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France : « Conseil Général de la Côte d'Or. Session ordinaire d'août 1882 »

SEANCE DU 29 AOUT

223

*Commune de Millery. — Demande d'un secours sur les fonds de l'Etat, pour réparations aux maisons d'école.*

Le même rapporteur donne lecture du rapport suivant :

La commune de Millery, dont la population est de 454 habitants, se propose de faire réparer ses deux maisons d'école, de Chevigny et de Menétreux, et de clore les deux jardins. Le devis des travaux à exécuter, dressé par M. Parrot, entrepreneur, s'élève à la somme de 1,550 fr. Pour faire face à cette dépense le conseil municipal a voté un emprunt de 700 fr., remboursable dans deux ans, et pour parfaire le chiffre de la dépense, il sollicite sur les fonds de l'Etat un secours de 880 fr.

Pour assurer le remboursement de l'emprunt qu'elle se propose de contracter, la commune de Millery s'est imposée à 5 centimes extraordinaires pendant les années 1883 et 1884. Cette commune est déjà imposée à 32 centimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, ce qui porte le nombre de ses centimes à 37.

M. le Sous-Préfet de Semur, l'inspecteur primaire, le délégué cantonal et le conseil départemental de l'instruction publique ont donné un avis favorable.

En présence des sacrifices que s'impose la commune de Millery, votre Commission de l'assistance a l'honneur de vous proposer d'émettre l'avis qu'il soit accordé à cette commune, sur les fonds de l'Etat, un secours de 880 fr. pour l'aider à réparer ses deux écoles de Chevigny et de Menétreux.

Adopté.

*Le Maire et le Conseil municipal vous souhaitent une belle fin d'été et une agréable lecture.*